

Compte rendu de la rencontre du comité Milieux humides et hydriques

21 janvier 2026

En visio-conférence

Présences

Membres	Organisations membres	Présences (X)
Christian Besnier	Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie	
Christophe Jourdain	Fédération québécoise pour le saumon atlantique	X
François Godin	Groupe Lebel	X
Catherine Dutil	Conseil de l'eau Gaspésie Sud	X
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries GDS	X
Patrick Gendreau	SÉPAQ	
Achille Oettli	Regroupement des MRC de la Gaspésie	X
Yves Briand	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X
Denis Michaud	ZEC des Anses	
Marc-André Bernard	Société Cascapédia	X
Éric Boudreau	Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	X

Nom	Organisations autres	Présences (X)
Jason Argouin	MRNF	X
Steve Bujold	MRNF	X
David Langlais	MRNF	X
Guillaume Berger-Richard	TGIRT	x

Compte rendu de la rencontre

Point à l'ODJ	Procès-verbal
1. Ouverture de la rencontre	Tour de table
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est présenté par le coordonnateur de la TGIRT <u>L'ordre du jour est adopté tel que présenté.</u>
3. Adoption du dernier compte rendu	Guillaume présente la proposition de compte rendu du 18 février 2025 <u>Proposition de dernier compte rendu est adoptée tel que présenté.</u>
4. Suivis	Planification et suivi des modifications aux VOIC pour 2028 : Guillaume et Steve ont présenté la planification des travaux pour la révision des VOIC en vue du prochain PAFIT 2028-2033, en insistant sur la nécessité de finaliser les propositions de modifications d'ici le printemps 2027, avec la participation active du MRNF et des membres du comité pour prioriser les actions et respecter les échéanciers ministériels. • Méthodologie de priorisation : Guillaume a présenté un tableau de suivi des préoccupations et des actions reliées aux préoccupations, indiquant qu'environ 100 points d'action sont à traiter pour l'ensemble des VOIC, dont 44 concernent les milieux humides et hydriques, et a expliqué que certains points de cette liste devront être priorisés selon leur faisabilité avant l'échéance de 2027.
5. Identification de nouveaux MHI	Identification et protection des nouveaux milieux humides d'intérêt (MHI) : Le coordonnateur de la TGIRT et le MRNF ont expliqué les limites actuelles concernant l'identification et la bonification des secteurs afin de cibler de nouveaux MHI, expliquant que la table n'a pas le mandat de travailler sur ce dossier, cette prérogative relevant du MELCCFP, et que toute démarche de protection additionnelle devra passer par d'autres types d'indicateurs (VOIC) ou harmonisations. • Mandat ministériel et limites de la Table : L'augmentation des MHI n'est pas du ressort de la table, mais dépend des orientations gouvernementales et des consultations menées par le MELCCFP, en collaboration avec le MRNF.

	• Processus d’officialisation des MHI : Le MRNF a détaillé que le MELCCFP procède actuellement à l’officialisation des MHI déjà en projet, sans intention d’augmenter le 12% existant, et que les OBV ont été consultés pour commenter certains sites, mais que l’ajout de nouveaux MHI n’est pas envisagé à court terme. • Capacité d’action du comité : il est suggéré de développer des indicateurs alternatifs (VOIC) pour la planification forestière, par exemple cibler régionalement des milieux humides à haute fonctionnalité écologique, afin de conserver une capacité d’action locale malgré les limites imposées par le mandat ministériel sur les MHI.
6. Carence de protection sur les zones riveraines des lacs et étangs	Présentation des liens entre le PRDTP – Récréotouristique et la protection des zones riveraines des lacs et des étangs : Le PRDTP (Plan régional de développement du territoire public récréotouristique) est maintenant adopté et rendu public. Le MRNF explique que par le passé, du développement de villégiature était proposé en bordure de lacs. Le PRDTP met maintenant fin à cette orientation pour : ○ Les lacs de moins de 20 ha : <i>interdiction de développement riverain</i> (la majorité des lacs gaspésiens). ○ Les lacs de plus de 20 ha : déjà développés, donc peu concernés. Même si le PRDTP réduit les développements potentiels de villégiature, il peut demeurer des situations particulières, comme : ○ l’ajout d’un accès à un lac, ○ la construction d’un quai ou d’une installation sanitaire. • Les développements futurs dans des zones riveraines des lacs et des étangs : le secteur territoire est au courant du projet et les nouveaux développements font l’objet de consultations interministérielles dont ces zones sont ciblées dans les données de la DGFO sur les usages. Proposition et analyse d’une grille décisionnelle pour la protection des zones riveraines : Le MRNF présente la proposition de grille décisionnelle pour la gestion des zones riveraines des lacs et étangs, abordant la compatibilité des activités, la gestion des chemins existants, et la nécessité de concilier cette grille avec les différents statuts d’aires protégées, tout en prévoyant une consultation des membres pour commentaires et ajustements. • Élément de la grille décisionnelle : Le MRNF a présenté les grandes lignes de la grille décisionnelle, qui s’inspire des lignes directrices pour les refuges biologiques, en distinguant les activités compatibles et incompatibles dans les zones riveraines, et en prévoyant des exceptions pour les droits existants et les enjeux d’enclavement. Cliquer ici pour accéder à la proposition

	• Discussion sur l'arrimage avec les aires protégées : La nécessité d'analyser la compatibilité de la grille avec les différents statuts d'aires protégées a été soulevé et ce afin d'éviter de créer des balises qui pourraient empêcher l'intégration de ces territoires au registre des aires protégées. • Gestion des chemins et enjeux opérationnels : Certains ont discuté des problématiques liées aux anciens chemins forestiers en soulignant l'importance d'intégrer des éléments abordant la fermeture et l'amélioration des chemins dans la grille, et de tenir compte des réalités de planification à long terme (éviter l'enclavement de secteur). • Processus de consultation et révision : Le document sera transmis à tous pour commentaires, avec un retour prévu afin d'ajuster la grille en fonction des éléments soulevées. Dans le même ordre d'idée, il a été rappelé que la grille décisionnelle et les mesures de protection doivent être révisées tous les 5 ans (par l'adoption des nouveaux PAFIT) pour s'assurer qu'elles restent adaptées aux évolutions du contexte réglementaire et aux objectifs de protection.
7. PDE et objectif de protection des MHH	Arrimage des plans directeurs de l'eau (PDE) et des objectifs (VOIC) : Le coordonnateur de la TGIRT a fait le point sur la prise en compte des objectifs des PDE dans la planification forestière (aux niveaux de la TGIRT), en présentant un tableau synthétisant les objectifs des PDE en lien avec les milieux humides et hydriques et en précisant que plusieurs actions de la table contribuent à leur réalisation, même si la TGIRT n'est pas responsable des objectifs des PDE. • Précisions sur l'accessibilité aux lacs : Le CENG a clarifié que l'objectif d'accessibilité concerne uniquement les lacs pour lesquels le secteur territoire a élaboré un plan de villégiature et le chargé de projet en voirie forestière a confirmé qu'il tiendrait compte de cette liste dans l'analyse du réseau prioritaire. Un tableau synthèse sera disponible en ligne Analyse des types de milieux humides par bassin versant : le MRNF a présenté et discuté l'analyse des protections existantes sur les milieux humides par bassin versant. L'analyse a été fait à partir de cinq niveaux de protection (dont les aires protégées, les contraintes d'usage et les pentes fortes) et a présenté les résultats par bassin versant (de taille appropriée), en distinguant les superficies protégées selon les fonctions écologiques ciblées. • Validation de la préoccupation : L'évaluation de l'atteinte des objectifs du PDE relève des tables de concertation des OBV. Les données et les shapefiles ayant été produit par le MRNF seront transférés. L'OBV analysera les données et fera un retour sur le maintien ou non de la préoccupation

	• Extension de l'analyse : Catherine a confirmé que les analyses de fonctions écologiques sont complétées pour la Gaspésie Sud et qu'elles pourront être transférées au MRNF pour un traitement similaire, bien que les objectifs du PDE restent à définir avec les acteurs concernés. Le tableau synthèse du MRNF sera disponible en ligne
8. Préoccupation sur les MHB	Protection des milieux humides boisés : Le coordonnateur de la TGIRT a d'abord représenté la préoccupation initiale concernant la perte de milieux humides boisés et les résultats des discussions de médiation ayant mené à l'entente d'harmonisation. Le MRNF a expliqué que le ministère applique déjà certaines bonnes pratiques, comme la prescription de coupes hivernales et l'inventaire de régénération, mais que la mise en œuvre de la coupe hivernale est souvent limitée par des contraintes logistiques et climatiques. • Discussion sur l'intégration dans les VOIC : Les participants ont discuté de la possibilité d'intégrer explicitement les mesures du guide de bonne pratique dans le VOIC, en tenant compte des réalités opérationnelles et des différences de définition (des MHB) entre les acteurs. • Étapes à venir i. Identifier les éléments RADF (MRNF) ii. Identifier les éléments de la stratégie (MRNF) iii. Identifier les éléments opérationnels mis en application par les BGA iv. Identifier les éléments du Guide de saine pratique v. Croiser les éléments afin d'établir un portrait des mesures en application vi. Une prochaine rencontre sera organisée au mois de mars 2026 <u>Les discussions sont ajournées à une autre rencontre</u>
9. AEC	Avancement des travaux sur l'identification des points d'intérêt aux fins de calcul de l'AEC Présentation de l'avancement des travaux sur l'identification des points d'intérêt <u>Point ajourné à une autre rencontre</u>
10. Varia	Aucun varia
11. Fermeture de la rencontre	La rencontre est levée à 12h11

Tous les documents du comité MHH sont disponibles [en cliquant ici](#).

Tableaux des suivis du comité MHH

Mandats/suivies	Par	Provient de
Réseau prioritaire : Tenir compte des lacs ciblées dans le PDE du CENG	RMRCG	2026-01-21
Partager les shapefiles des zones riveraines des lacs et étangs	MRNF	2026-01-21
Partager les analyses des fonctions écologiques des MH sous protection de l'aménagement forestier	MRNF	2026-01-21
Extraire et résumer tous les articles du RADF qui concernent directement ou indirectement la protection des milieux humides, et partager cette analyse avec l'ensemble des acteurs	MRNF	2026-01-21